

Refus de la disparition des EVS des écoles

Quelques exemples de ce que faisait ou permettait de faire l'EVS et auxquels il va falloir que les écoles renoncent :

- au prêt de livres en BCD,
- aux sorties scolaires ,
- aux d'ateliers informatique ou arts plastiques, au journal ou site WEB d'école,
- aux affichages réguliers des informations, des travaux d'élèves
- à répondre aux demandes souvent immédiates de nos administrations, de nos partenaires,
- à réagir à n'importe quel coup de fil pendant le temps de classe ... etc. etc.

Ces personnels ont été traités avec brutalité et lâcheté (promesse de renouvellement de contrat démentie au bout de 3 jours par simple email administratif) **sans aucune reconnaissance des tâches accomplies pour les EVS, ni aucune proposition de compensation pour accompagner la fonction de Direction des écoles.**

Nous exigeons le maintien de ces personnes avec des emplois de droit public, non précaires.

[illegible]